



@fnsa-vanid

CONSEIL D'ADMINISTRATION SNEA

Compte-rendu
Jeudi 3 février 2022
10h00-13h00

Présents : Bernard Nucci, Daniel Flamme, Antoine Gouesbet, Ludovic Serraille, Aurélie Potel, Nicolas Dessale, Olivier Taxil, David Peralta, Didier Limongi, Marc-Olivier Houel, Thierry Guillou, Jean-François Durand, Nicolas Bultheel, Thomas Felon;

Excusés : Christophe Alary, Guillaume Clément ;

- Procès-verbal du CA SNEA du 23.11.2021 ;

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

- Actualités FNSA :
 - o Social (Intervention Samantha Foulon)

Le premier point présenté porte sur les travaux de la commission sociale sur les NAO. Une série de 3 réunions était prévue entre Janvier et Février 2022. Dès la 2^e réunion, le 18 janvier, un accord a été trouvé réunissant la majorité des syndicats salariés (signé par la CFDT et l'UNSA) : +3% pour les minimas, +10% pour les astreintes et les indemnités repas restent au niveau du plafond fixé par l'URSSAF. Dans le détail, le processus demande encore un délai de 15 jours dit

« d'opposition » avant que l'accord ne soit entériné. Son application est prévue dès le 1^{er} mars.

Accord Pro A :

Concrètement, c'est un accord permettant la mise en place d'un contrat de professionnalisation en alternance pour les salariés de la branche AMI dont l'objectif est de les faire monter en compétence. Le financement est à fixer par la fédération. Une communication à destination des adhérents est à réaliser. Parmi la liste des diplômes et certifications éligibles annexée à l'accord, certains sont spécifiques aux activités 3D. Et La branche des 3D est en cours de négociation pour un même accord pour favoriser notamment la mobilité, l'employabilité et/ou la reconversion des salariés.

Le CQP (Certificat de Qualification professionnelle) :

Peu reconnu, et peu utilisé par conséquence, dans notre branche professionnelle, le contexte de l'évolution du cadre de la formation professionnelle nous permet de remanier cette formation pour le rendre plus attractif pour les salariés de la branche mais aussi le rendre accessible « au grand public » comme les jeunes, les demandeurs d'emploi... Le but ultime est l'inscription au RNCP pour créer un vrai diplôme de branche. Ainsi, l'évolution majeure est la possibilité de constituer le diplôme en bloc de compétences. Pour cela, un CEP (Contrat d'études Prospectives) est réalisé. Il s'agit d'établir un état des lieux économique et social pour développer les outils idoines pour répondre aux besoins actuels de la branche et anticiper les évolutions en termes de formations.

Il est soumis à la discussion une question pour l'orientation des travaux : Actuellement, nous travaillons sur 2 CQP (Assainissement et Maintenance Industrielle). Un troisième axe existe dans les métiers de la branche AMI, en l'occurrence la gestion des déchets. La question versée au débat est de savoir s'il est utile de créer un 3^e CQP dédié à la gestion des déchets ?

La gestion des déchets est vue comme une mission transverse aux métiers de l'assainissement et de la maintenance industrielle. et non un métier à part entière. Par ailleurs, la question est posée à savoir s'il existe déjà un CQP dédié à cette activité dans d'autres branches professionnelles.

Un CQP est composé de blocs de compétences transversaux et spécialisés. Il faut prendre en compte la taille de l'entreprise comme élément de réflexion mais

aussi réfléchir en fonction du territoire d'intervention. Une petite entreprise peut être hyperspécialisée mais en même temps, elle a besoin de salariés polyvalents. Il faut prendre en compte également les profils des potentiels candidats. Un tronc commun doit permettre d'acquérir des bases communes (savoir-être, savoir-faire). Ensuite, les spécialités permettent d'apprendre les métiers distincts de la branche : Assainissement et Maintenance Industrielle.

Aborder dès le tronc commun les spécialités peut être un frein à l'obtention du diplôme in fine pour les débutants. Néanmoins, il semble important d'intégrer des notions liées à l'environnement professionnel tels que la chaîne cinématique (vide, pression, THP...). Enfin, il est fait la remarque qu'au sein des entreprises, la méthodologie de travail peut différer. Une véritable culture d'entreprise peut s'être constituée au fil du temps et donc il ne faut pas que la formation s'y confronte mais vienne donner une base d'apprentissage cadrée.

A la vue de ces échanges riches, cela permet d'esquisser des axes de travail pour les futurs blocs de compétences : un CQP avec un tronc commun et trois spécialités (assainissement, maintenance industrielle et hygiène immobilière) ou trois CQP distincts avec un commun ? L'OPCO EP étudiera la faisabilité de chacun de ces axes de travail.

Il est souligné la qualité et l'implication des administrateurs du SNEA sur une thématique fondamentale pour l'évolution de la branche professionnelle.

Enfin, Samantha Foulon demande expressément aux administrateurs et aux adhérents de faire parvenir des exemples au sein de leurs entreprises des organigrammes existants. L'objectif est de mieux connaître la chaîne de valeur dans les entreprises de notre secteur d'activité. Cela s'inscrit dans le cadre du CEP mené par l'OPCO EP.

- Identité

Suite à la présentation des propositions (MAIAGE vs HYGIELIS) lors de l'AG FNSEA en octobre 2021, des échanges approfondis ont été consacrés aux adhérents afin de recueillir leur ressenti et les commentaires. Outre un accueil positif pour un changement d'identité, pour une modernisation (ce que nous avons perçu lors des GT), « MAIAGE » est principalement ressorti. Des critiques constructives sont venues alimenter les réflexions sur la signature visuelle, les couleurs, la taille du logo (un potentiel d'identification au secteur intéressant, à ne pas négliger), la police de caractère.

L'idée de base est d'abandonner l'acronyme FNSA dont l'utilisation n'est pas moderne, pour éviter la confusion avec la FNSEA, et pour sortir de l'unique référence à l'assainissement, les activités de la branche étant beaucoup plus vastes.

Lors du dernier CODIR de la FNSA, le 22 décembre dernier, et lors du CA FNSA (le 4 janvier 2022), la question fondamentale posée consistait à faire un choix de continuer les travaux. Le mandat a été validé.

Pour autant, il a été demandé avant toute future communication sur la nouvelle identité, d'avoir une idée claire et précise du message et des éléments de langage à transmettre ; pourquoi changer de nom ? qu'est-ce que cela pourra apporter à la FNSA ? à qui s'adresse-t-on ? quelles sont les valeurs, les fondamentaux, les missions et les nouvelles ambitions de la FNSA ?

Le choix de ces messages clés devra être cohérent avec le besoin de visibilité, de spécialité, d'attractivité, d'utilité et de fierté des métiers de la branche. Le changement de nom, logo et de base line devra avoir pour conséquence de modifier aussi les chartes graphiques des syndicats affiliés. Il est souligné que les noms de ces derniers seront conservés.

- Commission Technique et Sécurité (intervention Charles Le Boulanger) :
 - Mono-opérateur (échanges et débats)

Suite à la réunion sur ce thème de la commission T&S la veille du CA, des échanges ont pu se tenir sur les objectifs de cette note. L'ambition initiale de ce travail était d'informer les adhérents des risques qu'il peut y avoir à travailler en mono opérateur. La question se pose de publier une note trop contraignante pour les entreprises de notre branche professionnelle. En avant-propos, il est souligné que les chiffres de l'accidentologie de la branche indiquent que la situation en mono opérateur serait moins risquée que lorsqu'une opération se fait à 2 et plus.

L'ambition de la note est de présenter les travaux incompatibles en mono opérateur et de rappeler l'obligation de faire une analyse des risques, d'évaluer l'aptitude des personnels et d'écrire les modes opératoires adaptés lorsque l'on souhaite effectuer des travaux en mono opérateur.

Nous donnons également quelques conseils pour diminuer le facteur risques pour le personnel par l'utilisation de matériel et d'outillage adaptés.

Sur la base des travaux déjà effectués, les administrateurs SNEA ont demandé à nuancer les propos et les conseils afin que ce ne soit pas un document qui puisse être produit à l'encontre des entreprises.

Cette note a vocation à être diffusée au CA SNEA avant toute diffusion pour un regard extérieur et comme principal destinataire. Elle sera également soumise au CODIR pour validation.

- Loi santé & sécurité

La loi santé sécurité au Travail (aout 2021) prévoit que les branches professionnelles peuvent accompagner les entreprises dans la mise à jour du DUER, la définition du programme annuel de prévention et les actions de prévention et de protection.

La loi Santé prévoit également de proposer aux entreprises des méthodes et référentiels adaptés aux risques considérés et des outils d'aide à la rédaction.

La FNSA a donc créé le GT santé au travail pour aider les petites entreprises à rentrer dans la démarche.

Les travaux seront organisés selon deux axes :

1. Un accompagnement des entreprises pour la mise à jour du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels).
Il est rappelé qu'un guide d'aide à la rédaction existe depuis le début des années 2010. Une mise à jour sera effectuée sous quelques semaines.
Il sera également présenté aux entreprises un inventaire des documents (méthodes et référentiels) utiles pour réaliser l'évaluation des risques ex : livret d'accueil, guide de bonnes pratiques, modes opératoires ...
2. Des informations seront diffusées aux adhérents sous forme de notes qui porteront sur les nouvelles dispositions introduites par la loi santé au travail : Dépôt et conservation, rôle du CSE, poly expositions, rôle du SPST, Passeport prévention et Le harcèlement sexuel.

- SNEA :
 - o QUALITASS : prochaine réunion le 23 février 2022 ;

Depuis la dernière réunion (07.12.2022) sur la rénovation de QUALITASS, les travaux sont en suspend jusqu'à la prochaine réunion le 23 février 2022.

- Hygiène immobilière : Mise en place d'une commission

L'hygiène immobilière est une activité à part entière du SNEA. Son marché prend de plus en plus d'ampleur. A ce titre, le syndicat doit muscler les réponses aux problématiques du terrain voire de les anticiper. C'est pourquoi, une commission « Hygiène immobilière » sera menée par Thierry Guillou, administrateur SNEA et spécialiste du domaine à travers son entreprise.

L'hygiène immobilière regroupe des opérations variées appelant des compétences diverses : Conduits à l'intérieur du bâtiment, 3D, ITV...

De plus, il faut prendre en compte un contexte qui lui est propre tel que l'urgence d'intervention (sous 2h en contrat avec certains bailleurs), savoir-être (contact régulier avec la clientèle dans une situation d'urgence), matériel spécifique. De plus, il est demandé, à travers des chartes avec les bailleurs, d'avoir une tenue spécifique, une attitude respectueuse et un contrôle de la situation par exemple.

Les adhérents pourront faire remonter les attentes, leurs questions et propositions d'axes de travail.

- Communication :

En vue d'occuper l'espace médiatique pour focaliser les lumières sur notre secteur d'activité, **les adhérents SNEA sont inviter à faire remonter des propositions de sujets techniques à destination de la presse.**

- Contact avec les « petits adhérents »

Une enquête à la fois de satisfaction mais également donnant la possibilité de faire des propositions, des améliorations, des suggestions dans les services ou les axes de travail sera lancée via google form.

Enfin, un travail sur l'argumentaire et la mise à disposition d'un dossier adhérent seraient utiles pour aller chercher de nouveaux adhérents.

- Dossier de demande d'adhésion :

La procédure d'adhésion sera à formaliser pour le prochain CA depuis l'ajout au cours du 1^{er} semestre 2021 de nouvelles exigences. Un parrainage pour

répondre aux questions techniques ainsi que la mise en place d'une adhésion probatoire pourront être examinée à la lumière de ce qui existe déjà.

Concernant les dossiers du jour :

- APM 51 (Jonathan Porterat) ;

A la suite du compte-rendu de la visite sur place et des retours du terrain, et également de l'utilisation de photos montrant un camion floqué d'une autre entreprise sur les réseaux sociaux, les administrateurs du SNEA refusent l'adhésion.

- DSPN (Mickaël Nobis / Raphaël Papon);

Les administrateurs votent à l'unanimité en faveur de l'adhésion.

- VALLIER ASSAINISSEMENT (Mr Olivier Bouisset) ;

Les administrateurs votent à l'unanimité en faveur de l'adhésion.

- ANC :

- Commission ANC : Réunion le 01.02.2022 ;

La réunion de la commission ANC s'est déroulée en présence de Christine Bérard, de Daniel Flamme (Vice-président ANC au SNEA) et de Bernard Nucci (Président SNEA). Cela a été l'occasion d'échanger sur les problématiques transverses notamment le travail sur le terrain pour faire appel aux professionnels adhérents. Également, il a été souligné le nombre croissant des dispositifs ANC agréés auxquels sont confrontés les vidangeurs professionnels. Le fait que ces dispositifs ont une partie électromécanique demandent des habilitations électriques que n'ont pas forcément les salariés. Cette partie « Maintenance » est spécifique et certaines entreprises sont spécialisées dans ce type d'intervention. Si les interventions se font sans encadrement préalable, il y a un risque juridique non-négligeable. De plus, un certain nombre de ces dispositifs arrivent en fin de vie et par conséquent des médias filtrants qu'ils contiennent. L'intervention est un supplément notable pour l'utilisateur qui n'a pas eu forcément l'information en amont. Enfin, ces médias filtrants n'ont pas, jusqu'à maintenant, des filières d'évacuations connues. Il est souligné qu'un GT au sein des Pros de l'ANC travaille sur cette problématique en s'inspirant de SINOE.

Dans le cadre des interventions sur les dispositifs ANC agréés, il est conseillé de rajouter dans ses CGV les limites de responsabilités pour s'éviter des ennuis potentiels.

- Les Pros de l'ANC : Prochaine réunion mardi 22 février 2022 ;

Point non traité ;

- Retour sur le salon « Les rencontres de la gestion de l'eau à la parcelle (1^{er} et 2 décembre 2021 à Dijon) :

Point non traité

- Conférence SNEA « Entretien des dispositifs de gestions des eaux à la source » avec Daniel Flamme (01.12.2021 à 14h) ;
 - Une vingtaine d'exposants pour 400 participants. Pour la prochaine édition, le salon va s'ouvrir au secteur des lotisseurs, architectes.... Un COPIL devrait avoir lieu pour réfléchir au futur du salon ;
- CGLE 2022 :
 - Reporté les 29 et 30 juin 2022 à Rennes :

Point non traité

- La FNSA tiendra un stand dans le hall 5 ;
- En ce qui concerne les interventions, le programme est quasi complet. Néanmoins, pour faire partie du programme, une table ronde (1h) coûtera 5200€ HT et un focus (30 mn) 1300€ HT ;

- Questions diverses

Pas de questions diverses.

Le président remercie chaleureusement l'ensemble des participants pour leur présence en nombre et pour la qualité des échanges et du travail produit lors de ce CA.

